

Document présenté à la CFVU du 07/12/2018

SOCLE COMMUN DES BONUS *
MODALITES DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DONNANT LIEU A BONIFICATION POUR LES LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES ET MASTERS 1
A compter de l'année universitaire 2018/2019

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf *Charte des bonus*).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Sport	Sport	<p>Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans une pratique régulière d'une activité sportive encadrée que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre d'une pratique hebdomadaire encadrée par le SUAPS - dans le cadre d'une pratique compétitive au sein de l'Association Sportive AMU - dans le cadre d'une pratique arbitrage au sein du SUAPS et de l'Association Sportive AMU 	<p>Pratique hebdomadaire SUAPS - 3 niveaux de gradation :</p> <p>+0,20 (14/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication acceptable.</p> <p>+0,35 (17/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication forte.</p> <p>+0,50 (20/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication maximum ;</p> <p>Pratique compétitive - 3 niveaux de gradation :</p> <p>+ 0,20 : sanctionnant un étudiant engagé ponctuellement dans une pratique compétitive au niveau régional</p> <p>+ 0,35 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une pratique compétitive au niveau régional</p> <p>+ 0,50 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une pratique compétitive au niveau régional et supérieur (inter régional, national et international)</p> <p>Pratique d'arbitrage - 3 niveaux de gradation :</p> <p>+0,20 : sanctionnant un étudiant engagé ponctuellement dans une activité d'arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d'un à trois matchs au niveau régional.</p> <p>+0,35 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une activité d'arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d'au moins 4 matchs au niveau régional.</p> <p>+0,50 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une activité d'arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d'au moins 4 matchs au niveau régional et participation à l'arbitrage lors des phases finales des championnats de France. L'étudiant valide son bonus si participation à la formation d'arbitrage et quota de matchs requis.</p>	Evaluation par l'enseignant responsable de la discipline sportive

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants émissaires (de L2 au M1).	Cherche à valoriser l'engagement des étudiants d'AMU sur le terrain de l'orientation des lycéens généraux et technologiques de l'Académie d'Aix-Marseille. Les étudiants émissaires d'AMU devront assurer les missions suivantes : 1. Témoigner et communiquer, lors de cinq demi-journées d'information par semestre dans un ou plusieurs des différents établissements secondaires de l'Académie, sur les différentes formations d'AMU et le système LMD en général; 2. Et encadrer des visites in situ de lycéens à l'Université.	<p><u>2 niveaux de gradation :</u></p> <p>+ 0,25 : sanctionnant le fait pour l'étudiant émissaire d'avoir suivi la formation obligatoire et avoir exercé ses tâches "d'étudiant émissaire" dans les lycées au moins 3 demi-journées dans le semestre ;</p> <p>+ 0,50 : sanctionnant le fait pour l'étudiant émissaire d'avoir suivi la formation obligatoire et avoir exercé ses tâches "d'étudiant émissaire" dans les lycées 5 demi-journées dans le semestre.</p>	Le proviseur du lycée dans lequel l'étudiant émissaire a réalisé ses missions signe et atteste des tâches effectuées par l'étudiant sur un certificat ad hoc. L'étudiant émissaire adresse le certificat signé à l'enseignant référent chargé du dispositif au niveau d'AMU. L'enseignant référent transmet aux scolarités concernées le certificat ainsi que le niveau de gradation correspondant.
Engagement étudiant	Engagement pour le développement durable, l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations.	Cherche à valoriser la participation des étudiant·e·s d'AMU à des activités d'accompagnement, de tutorat, de parrainage, ou à un projet individuel ou associatif destiné aux étudiant·e·s d'AMU portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par l'établissement dans les domaines du développement durable, de l'égalité entre les femmes et les hommes ou de la lutte contre les discriminations.	<p>Modalités de contrôle des connaissances :</p> <p>L'évaluation portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'assiduité aux cours (5/20) - La qualité du dossier ou sur la qualité de l'évènement/de l'activité réalisé par l'étudiant·e ainsi que son niveau d'engagement ou d'investissement (9/20) - Une présentation orale (avec diaporama de support) de 10mn présentant le projet, la démarche, les difficultés rencontrées (6/20) <p>La note sur 20 sera transformée par le notateur pour intégrer le barème de notation des bonus :</p> <p><u>2 niveaux de gradation :</u></p> <p>+ 0,25 : note comprise entre 10 et 14</p> <p>+ 0,50 : note supérieure à 14</p>	L'enseignant responsable de l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" évalue et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie institutionnelle de l'établissement	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement et des structures en charge des oeuvres universitaires que ce soit : - en Conseil Central (CA, CR, CFVU) - en Conseil de Composante - Conseils de Département (dans certains cas, taille critique) - Conseil d'Administration du CROUS	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné (sans démontrer d'investissement particulier). +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné qui démontrerait fort investissement dans la vie institutionnelle par la participation à des travaux préparatoires ou connexes du conseil (participation à des GT ou commissions connexes (FSDIE, COVE...), aux bureaux des Conseils, interventions importantes et régulières lors des Conseils)	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des Directions encadrant les travaux des Conseils Centraux (DEVE, DRV, DAJI) et Composantes sur une base objective et opposable : - listes d'émargement des Conseils, - comptes rendus et documents attestant de la participation aux réunions connexes à ces conseils La notation est attribuée par le Directeur de la composante
Engagement étudiant	Etudiants accompagnant un étudiant en situation de handicap	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants valides dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leur prise de notes ou un accompagnement pédagogique plus avancé	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la transmission régulière par un étudiant valide de ses notes prises en cours aux étudiants en situation de handicap (notes claires et adaptées à l'étudiant accompagné). +0,50 : sanctionnant un étudiant qui en plus de la transmission de ses notes réalise un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...)	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des étudiants en situation de handicap accompagnés et transmet ces informations à l'enseignant référent handicap désigné par la composante qui propose une notation
Engagement étudiant	Etudiants tuteurs de la cordée TANDEM 1 et 2 (AFEV)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans l'accompagnement de collégiens et lycéens des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d'Aix-Marseille.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 items comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points. La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit 2 niveaux de gradation : + 0,25 + 0,50	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants tuteurs accompagnant des élèves du primaire (AFEV)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans l'accompagnement d'élèves de primaire des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d'Aix-Marseille.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 items comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points. La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit 2 niveaux de gradation : + 0,25 + 0,50	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants plus avancés dans le cycle de leurs études (de L2 au M1) parrainant des étudiants de L1, voire L2	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants de L2 jusqu'au M1 dans l'accompagnement des nouveaux étudiants de L1 voire de L2 que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré)	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la réalisation d'une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). +0,50 : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...) mis en place dans le cadre d'un dispositif encadré par la composante (géré directement ou bien délégué à une association mais encadré par la composante)	Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans une colocation à projets solidaires "KAPS" (AFEV)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie sociale du quartier dans laquelle ils sont en colocation en développant des actions solidaires avec et pour les habitants du quartier. Les étudiants peuvent organiser les temps de convivialité pour rapprocher les habitants, participer aux dynamiques du quartier, co-construire des projets de rénovation urbaine avec les structures de quartier et les habitants et s'impliquer dans l'accompagnement d'enfants et de jeunes en fragilités identifiés grâce au rapprochement avec les familles à l'occasion d'autres actions.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 6 items (assiduité, capacité d'adaptation, relation avec les bénéficiaires, participation aux formations, lien avec l'équipe AFEV, implication et compréhension face au projet de l'AFEV). La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit 2 niveaux de gradation : + 0,25 + 0,50	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie associative	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie associative étudiante. Souhaitant valider une intervention active dans le fonctionnement et l'activité des associations étudiantes d'AMU, ce bonus ne valorise pas le simple fait d'être membre de l'assemblée générale d'une association à jour de ses cotisations.	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la participation effective d'un étudiant membre actif au bureau d'une association étudiante signataire de la charte des associations étudiantes d'AMU (sur des fonctions clairement identifiées dans les statuts de l'association telles que : Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire...) +0,50 : sanctionnant un étudiant membre actif au bureau d'une association, qui porte, au nom de son association, un projet, une activité dont la dimension et le rayonnement sont significatifs pour AMU.	Le BVE, en concertation avec les parties prenantes du dispositif, réunit les éléments d'appréciation auprès des associations étudiantes sur une base objective et opposable : - listes des membres du bureau de l'association, - comptes rendus et documents attestant de la participation active - les dossiers de projet déposés auprès du BVE (attestant du portage de projet) La notation est proposée par le Directeur de la composante.
Engagement étudiant	Etudiants de L2 au M1 parrainant des étudiants internationaux sur ou hors programme d'échange	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants de L2 au M1 dans l'accompagnement des étudiants internationaux que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré) Cherche à favoriser les échanges interculturels et à promouvoir la mobilité internationale des étudiants d'AMU.	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la réalisation d'une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). +0,50 : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (introduction à la méthodologie du travail universitaire français, présentation des exercices canoniques, du système de notation, aide aux révisions etc..) mis en place dans le cadre d'un dispositif encadré par la composante. Rédaction d'un rapport visant à présenter les systèmes universitaires français et étranger dans une perspective comparatiste.	Le service de scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant référent RI, chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Approfondissement des connaissances	Approfondissement des connaissances La validation d'enseignements listés par les composantes dans leurs MCC de niveau 2 en tant qu'enseignements participant de l'approfondissement des connaissances	<p>Cherche à valoriser le travail de l'étudiant qui a suivi et validé des enseignements supplémentaires n'entrant pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels il s'est inscrit. (enseignements affichés en général dans la rubrique complément de cursus dans l'ADD et non dans les semestres liés à son cursus).</p> <p>Principes généraux du bonus Approfondissement des connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est soit un enseignement d'approfondissement de la discipline, soit un enseignement d'une discipline connexe à la formation ou encore un enseignement cohérent avec un projet pédagogique ou professionnel personnel formalisé par l'étudiant et validé par l'enseignant responsable de la formation. - L'inscription aux enseignements permettant la bonification "approfondissement des connaissances" doit se faire en début de semestre (validation pédagogique lors des IP par le responsable de l'année). - La validation des enseignements "approfondissement des connaissances" ne doit pas être valorisé en termes d'ECTS pour l'étudiant dans le cadre d'un autre cursus. - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est un enseignement équivalent à 3 ou 6 ECTS (si elle excède 6 ECTS une dérogation est envisageable avec le responsable de la formation). - Les enseignements "approfondissement des connaissances" doivent figurer dans une liste d'enseignements proposés par la composante éventuellement complétée par des propositions individuelles des étudiants validées par le responsable de la formation. 	<p>Les MCC d'une UE supplémentaire sont identiques aux MCC de la même UE proposée dans le cadre d'un cursus de formation.</p> <p>Les modalités d'évaluation des activités hors UE (stage, certification, ...) sont précisées par les composantes les proposant.</p> <p>La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit :</p> <p>3 niveaux de gradation :</p> <p>+0,20 : note comprise dans l'intervalle [10-12[c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 12</p> <p>+0,35 : note comprise dans l'intervalle [12-16[c'est à dire une note supérieure ou égale à 12 et strictement inférieure à 16</p> <p>+0,50 : note comprise dans l'intervalle [16-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 16</p>	<p>Évaluation par l'enseignant responsable de l'UE/activité et transmission à la scolarité de composante (dans le respect des règles de l'anonymat des corrections des enseignements)</p>
Culture	<p>Bonus Culture :</p> <p>Activité Chorale (semestres 1 et 2), Activité Théâtre (semestres 1 et 2), Activité Orchestre Symphonique OSAMU (semestres 1 et 2) Activité orchestre de Jazz (O'JAZZ AMU)(semestres 1 et 2)</p>	<p>Cherche à valoriser la participation tout au long du semestre à des activités culturelles organisées directement par l'établissement ou déléguées à des associations ou organismes partenaires reconnus par l'établissement. Dans le cas de partenariats avec des structures culturelles non associatives (conservatoires...) il est nécessaire, pour prendre en compte cette activité se déroulant en dehors d'AMU, qu'il y ait un investissement de l'étudiant au bénéfice de la communauté universitaire (organisation de manifestations au sein des campus universitaires, par exemple). La composante peut compléter la liste des activités proposées.</p>	<p>2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable.</p> <p>+0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une motivation et implication forte et/ou qui participe à la production d'une manifestation de grande dimension.</p>	<p>Le service culturel de la DEVE, en concertation avec les parties prenantes du dispositif et avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives permettant le suivi des activités bonifiées (présence / participation aux manifestations).</p> <p>La notation est proposée par le coordonnateur des activités.</p>

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Créativité et entrepreneuriat	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat	Cherche à valoriser la participation des étudiant·e·s d'AMU à des activités permettant le développement de l'esprit d'entreprendre mis en place par le Pôle entreprendre du SUIO d'AMU : participation à un évènement ou un jeu axé sur la connaissance du monde entrepreneurial (36H CHRONO de LA CREATION d'ENTREPRISE, ENTREPRENEUR UN JOUR, LEARN AND LUNCH, Forum de l'entrepreneuriat, IDEESFFRICHEURS).	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat - 2 niveaux de gradation : + 0,35 pour les évènements n'excédant pas une durée d'un jour ou 24 h étalées sur plusieurs jours, + 0,50 pour les évènements excédant la période d'un jour (24 h)	La coordinatrice du Pôle entreprendre du SUIO d'AMU en relation avec les enseignants chercheurs participant aux évènements (évaluation du sérieux de la rigueur et de l'investissement de l'étudiant dans le dispositif);
Créativité et entrepreneuriat	Inscription à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité"	Cherche à valoriser l'inscription des étudiant·e·s d'AMU à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" proposée comme bonus aux étudiants de licences, licences professionnelles et masters, lorsque cette UE n'entre pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels ils (elles) sont inscrits.	Inscription à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité". La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit : 3 niveaux de gradation : + 0,20 : note comprise dans l'intervalle [10-12[c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 12 + 0,35 : note comprise dans l'intervalle [12-16[c'est à dire une note supérieure ou égale à 12 et strictement inférieure à 16 + 0,50 : note comprise dans l'intervalle [16-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 16	L'enseignant responsable de l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" évalue et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.